

INSEE RÉFÉRENCES

Les Entreprises en France

ÉDITION 2017

DOSSIER DE PRESSE

Publication sous embargo jusqu'au
mardi 7 novembre 2017 18h

SOMMAIRE

- ▽ Introduction
- ▽ Infographies : Les chiffres clés des fiches de l'ouvrage
- ▽ Entreprise, PME, ETI, unité légale : de quoi parle-t-on ?
- ▽ Les dossiers :
 - Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire
 - Commerces et inégalités territoriales
- ▽ L'Insee et la statistique publique

Introduction

Cet ouvrage de la collection « Insee Références », *Les entreprises en France*, a pour vocation d'offrir la vue la plus complète de notre système productif. L'objectif est plus structurel que conjoncturel. S'appuyant sur des données d'entreprises, il permet d'éclairer le diagnostic agrégé grâce à l'examen des comportements individuels. Il rend ainsi compte de la diversité des entreprises qui constituent notre tissu productif.

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane). Celui-ci mobilise de nombreuses sources administratives, notamment des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des enquêtes statistiques. Ce dispositif ambitieux fournit l'image la plus détaillée possible du monde des entreprises en mettant en cohérence l'ensemble de ces informations.

Compte tenu des délais de recueil de l'information et de la complexité de l'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2015.

L'ouvrage est structuré en deux parties.

La première est constituée d'un **panorama de la situation des entreprises en 2015** et de trois **dossiers** :

- Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire ;
- Commerces et inégalités territoriales ;
- Quelles collaborations entre entreprises et organismes de recherche sont soutenues par les pouvoirs publics ? L'exemple de deux dispositifs d'aide.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, un ensemble de **fiches thématiques et sectorielles** présentent les chiffres de référence sur les entreprises. Chaque fiche comprend une page de commentaires et une page de figures (tableaux ou graphiques). Les **fiches thématiques** éclairent des sujets transversaux à l'ensemble des secteurs d'activité autour de quatre grands domaines : la structure du système productif ; l'activité, l'emploi et les coûts salariaux ; la mondialisation, la compétitivité et l'innovation ; l'énergie et le développement durable.

Quand les données sont disponibles, ces fiches intègrent aussi des éléments de comparaison européenne. Une nouvelle thématique est introduite dans cette édition : les pratiques environnementales des entreprises.

Enfin, pour chaque grand secteur d'activité, les **fiches sectorielles** proposent les principales données comptables et économiques. En parallèle, des résultats à un niveau sectoriel plus détaillé sont mis à disposition sur le site Internet www.insee.fr dans la rubrique « chiffres clés ».

Paroles d'expert



3 questions à Elisabeth Kremp, cheffe du département des synthèses sectorielles, à la direction des statistiques d'entreprises

Insee : Qu'avez vous voulu montrer cette année dans cette nouvelle édition de l'Insee Références « Les Entreprises en France » ?

Elisabeth Kremp : Avec les trois dossiers, nous cherchons à comprendre comment les entreprises grandissent, à analyser les inégalités territoriales à partir de l'implantation des commerces en France, et à décrire les collaborations entre entreprises et organismes de recherche que soutiennent certains dispositifs d'aide financière.

Insee : Depuis plusieurs années il est question de ce changement d'approche sur la façon dont l'Insee observe les entreprises. Vous passez des données par unités légales à des données par entreprise. Quelle est la différence ?

Elisabeth Kremp : La différence essentielle est de prendre en compte les liens financiers et organisationnels qui relient les unités légales entre elles au sein des groupes, pour constituer des entreprises au sens économique qui ne sont pas seulement des entités juridiques. Cela donne une vision plus pertinente et plus réaliste sur le plan économique.

Insee : Concrètement est-ce que cela change beaucoup de choses ?

Elisabeth Kremp : Oui, l'ouvrage donne de nombreux exemples de la pertinence de cette approche, qui met en exergue la place centrale des ETI et des grandes entreprises dans l'économie française, et la forte concentration du tissu productif en France. Ce sont les ETI, c'est-à-dire les entreprises de taille intermédiaire, qui créent le plus d'emplois et non les plus petites. Nous observons aussi que 500 entreprises concentrent 60 % des exportations en France. Autre repère : les 6 000 plus grandes entreprises en France rassemblent plus de 80 000 unités légales.

Entreprise, PME, ETI, unité légale : de quoi parle-t-on ?

Selon la définition établie par le décret du 18 décembre 2008 pris en application de la loi de modernisation de l'économie (LME), « l'**entreprise** correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Le décret précise aussi les critères d'appartenance aux quatre **catégories d'entreprises** :

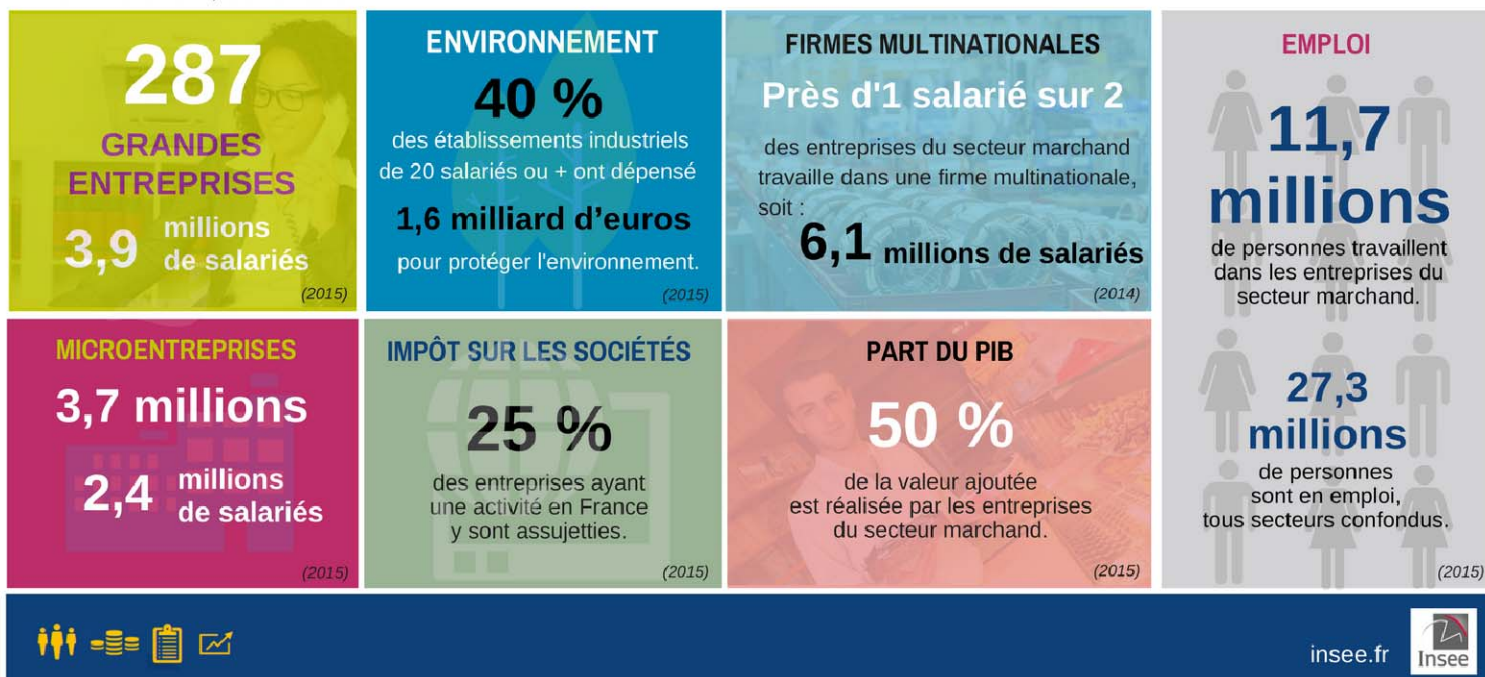
- les **micro-entreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **petites et moyennes entreprises (PME)** correspondent aux entreprises qui occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

De nombreuses analyses du tissu productif ne sont pas conformes à cette définition, à la fois pour la nature et les catégories des entreprises considérées. En fait les entreprises sont souvent considérées comme des **unités légales**, c'est-à-dire des unités telles qu'enregistrées au répertoire Sirene. Or, lorsque les unités légales appartiennent à des groupes de sociétés, elles peuvent ne pas avoir d'autonomie de décision et exercer des activités exclusivement au profit d'autres unités légales du groupe. Alors il est pertinent de regrouper ces unités légales pour former **une entreprise au sens de la LME**. Parfois ce sera tout le groupe qui constituera l'entreprise, parfois, pour les grands groupes on les découpera en plusieurs entreprises suffisamment autonomes, correspondant par exemple à des branches d'activité différentes. De plus, dans les analyses usuelles, le seul critère considéré pour les catégories de taille des unités est souvent leur effectif salarié. Or, à titre illustratif, la définition au sens de la LME aboutit à 139 941 entreprises PME (hors microentreprises) contre 266 031 unités légales de catégorie PME (hors microentreprises) en 2015 ; l'écart entre les deux correspond aux unités légales de moins de 250 salariés appartenant à un groupe de sociétés employant plus de 250 salariés.

Les Chiffres Clés des fiches de l'ouvrage

Les entreprises en France

Insee Références, édition 2017



insee.fr






LES ENTREPRISES EN FRANCE

LES DOSSIERS

Collection Insee références - Édition 2017

 @InseeFr

www.insee.fr

bureau-de-presse@insee.fr



Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire

p.25 de l'ouvrage

Alors que les unités légales de moins de 10 salariés créent plus de 100 000 emplois nets entre 2009 et 2015, les micro-entreprises en ont perdu presque autant.

L'organisation des unités légales en groupes dès les petites tailles explique cette apparente contradiction : les unités légales de moins de 10 salariés créatrices d'emplois appartiennent souvent à des groupes et ne sont pas des micro-entreprises.

Les 1,4 million d'unités légales qui restent des micro-entreprises n'ont globalement pas créé d'emplois. Les autres ont grandi et ne sont plus des micro-entreprises en 2015. Elles constituent un vivier important qui alimente la croissance des petites et moyennes entreprises (PME), qui elles-mêmes participent largement au développement des ETI.

Enfin, les grandes entreprises perdent des emplois sur cette période.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ

ENTRE 2009 ET 2015, L'EMPLOI AUGMENTE DANS LES ETI ET LES PME ET RECULE DANS LES MICROENTREPRISES ET LES GRANDES ENTREPRISES

SELON LA TAILLE DES UNITÉS LÉGALES



* SALARIÉS ETP
TRANSFERTS D'EMPLOIS
D'UNE CATÉGORIE À
L'AUTRE

SELON LA CATÉGORIE D'ENTREPRISES

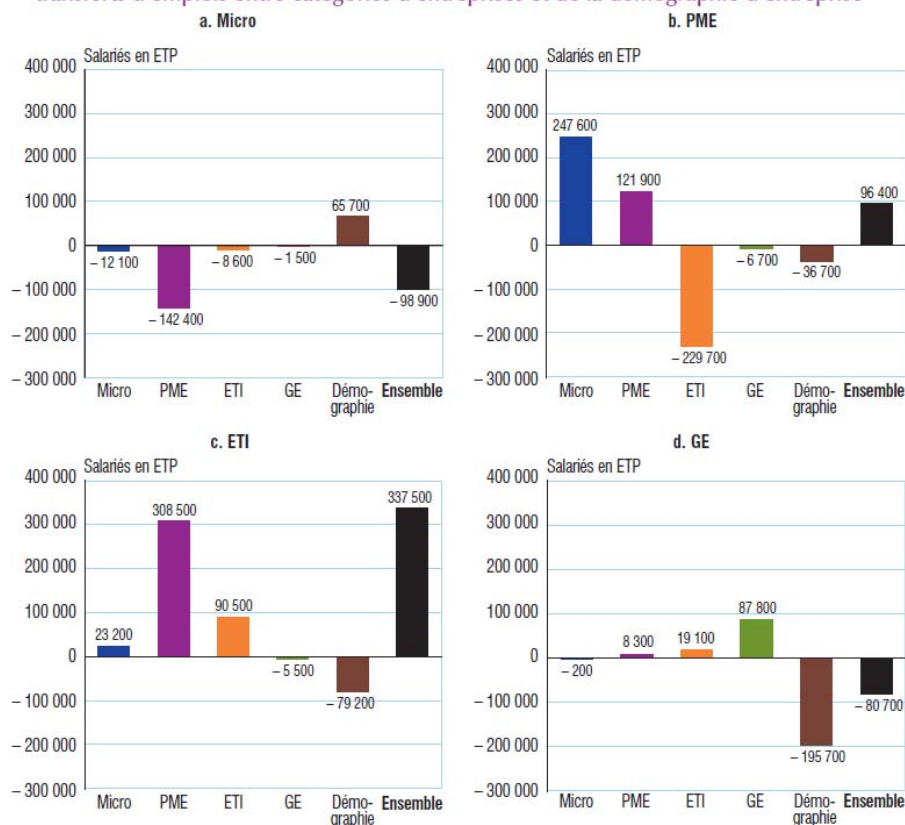


ETI, une croissance « boostée » par les PME

Les ETI bénéficient le plus d'apports d'emplois d'autres catégories, principalement des PME (figure 6c). Entre 2009 et 2015, les unités légales faisant partie d'une ETI créent 337 500 emplois nets, grâce à l'apport de 308 500 emplois venant des PME et de 90 500 emplois créés par les 18 500 unités légales appartenant à des ETI en 2009 et 2015. Peu d'unités légales indépendantes passent le seuil des 250 salariés pour devenir ETI. L'apport vient soit de PME organisées en groupe qui deviennent ETI, soit des unités légales de PME qui intègrent un groupe ETI. À l'inverse, 79 200 emplois vont des ETI vers les grandes entreprises.

Du point de vue démographique, 7 800 unités légales d'ETI disparaissent et détruisent 393 700 emplois et 10 700 apparaissent, en créant 314 500, pour un solde négatif d'emplois (- 79 200).

6. Évolution de l'emploi par catégorie d'entreprises entre 2009 et 2015 : contribution des transferts d'emplois entre catégories d'entreprises et de la démographie d'entreprise



Réconcilier les résultats selon la taille des unités légales et selon les catégories d'entreprises ; l'exemple des unités légales de moins de 10 salariés

La forte différence entre les résultats selon la taille des unités légales et selon la catégorie d'entreprises peut paraître étonnante de prime abord. Elle s'explique en premier lieu par des effets de structure très nets entre les unités légales de moins de 10 salariés (+ 121 300 emplois en équivalent temps plein) et les micro-entreprises (- 98 900) (*figure ci-dessous*).

Les petites unités légales qui ne sont pas des microentreprises créent le plus d'emplois, notamment celles qui sont PME en 2009 (+ 197 900). La démographie des microentreprises est la plus dynamique mais la moitié des créations d'emplois liées à la démographie sont le fait des PME (+58 900), des ETI (+ 6 100) et des grandes entreprises (+ 900).

Dans cet exemple, on compare les 2,397 millions d'unités légales de moins de 10 salariés en 2009 (hors micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs), avec les 2,572 millions de moins de 10 salariés en 2015. Il s'agit de deux photos à deux dates différentes. Dans l'intervalle, certaines unités légales ont grandi et sont sorties de ce champ, d'autres ont diminué leurs effectifs salariés et y sont rentrées.

Évolution de l'emploi entre les unités légales de moins de 10 salariés en 2009 et celles de 2015, selon les catégories d'entreprises

Catégorie en 2009	Catégorie en 2015					Ensemble
	Micro	PME	ETI	GE	Créations - suppressions	
Micro	-12 100	-142 400	-8 600	-1 500	65 700	-98 900
PME	118 300	24 900	-4 100	-100	58 900	197 900
ETI	7 200	5 100	1 100	-1 200	6 100	18 300
GE	900	500	1 600	100	900	4 000
Ensemble	114 300	-111 900	-10 000	-2 700	131 600	121 300

Champ : France, unités légales de moins de 10 salariés des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Lecture : le solde d'emploi entre les microentreprises de 2015 et les microentreprises de 2009 est de - 12 100.
Source : *Ésane* (données individuelles).

Paroles d'expert



3 questions à Hervé Bacheré, chargé d'études à la division Enquêtes thématiques et études transversales au département des Synthèses sectorielles

Insee : Finalement que doit-on retenir de votre étude et quels sont les chiffres les plus significatifs ?

Il faut retenir que si l'on prend une vision complète de l'entreprise, qui ne s'appuie pas seulement sur les unités légales, ce sont les ETI qui créent le plus d'emplois. Les ETI ont un solde d'emplois de près de + 340 000 entre 2009 et 2015 sur une période de faible croissance tandis que les microentreprises perdent près de 100 000 emplois.

Insee : En quoi la vision que vous apportez aujourd'hui est-elle nouvelle ?

Elle intègre l'organisation des entreprises dans la compréhension de « qui crée des emplois ? ». Le plus souvent, on compare des photos à deux dates différentes sans regarder aussi la dynamique des entreprises et leurs liens organisationnels. Ici, la prise en compte des échanges entre catégories montre que la croissance des ETI a été abondée très largement par l'apport des PME qui sont devenues ETI soit en passant le seuil des 250 salariés ou bien en étant intégrées à des ETI.

Insee : Finalement au regard de votre analyse la vision par unité légale n'est plus la bonne ?

L'unité légale reste la brique de base, repérée par son Siren. Cependant, ces unités légales sont très fréquemment organisées en groupe, même les plus petites d'entre elles. Cette prise en compte de leur organisation est fondamentale. Si, autour de 10 salariés, une unité légale sur trois est dans un groupe, à partir de 20 salariés une majorité d'unités légales appartiennent à un groupe.

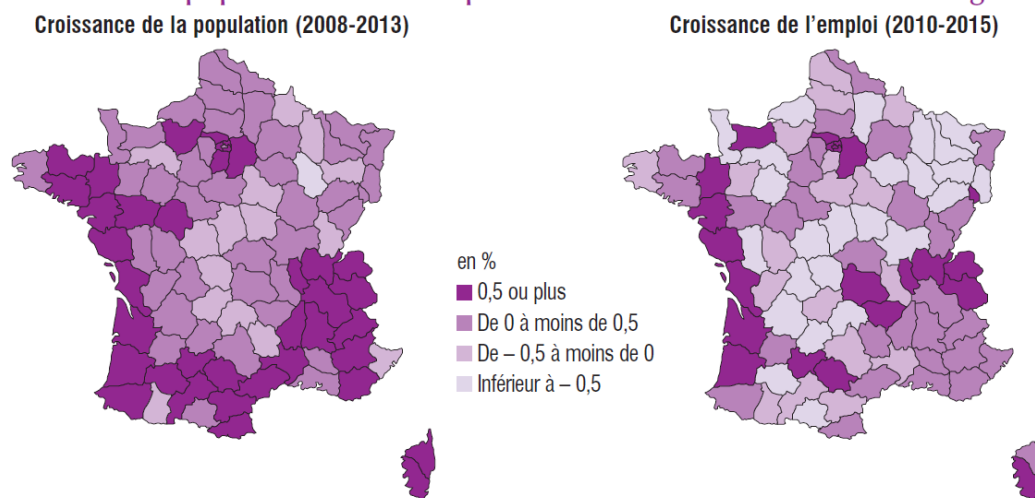
La question des inégalités territoriales a connu un regain d'intérêt au cours des dix dernières années en France comme dans d'autres pays occidentaux tels que le Royaume-Uni et les États-Unis. Le phénomène de « métropolisation » en est un des faits les plus marquants. En France, il s'est traduit par le renforcement du poids économique et démographique des grandes métropoles régionales et de l'agglomération parisienne. De manière générale, ces territoires ont mieux résisté à la crise de 2008-2009, bénéficient d'une démographie dynamique et concentrent une part croissante des cadres et des professions intellectuelles supérieures.

L'implantation des magasins reflète en partie ces clivages géographiques. Elle témoigne aussi de la diversité spatiale des habitudes de consommation de la population, la proximité ou la surreprésentation de certains types de commerces pouvant être liée aux modes de vie des habitants. Les inégalités géographiques d'implantation des commerces se posent aussi à une échelle plus locale à travers l'accès aux commerces du quotidien. Comme pour les autres équipements, l'accès aux commerces reste une problématique importante dans les communes rurales mais également dans certains quartiers urbains, périphériques ou modestes.

La croissance démographique soutient celle de l'emploi du commerce de détail en magasin

L'augmentation de la population explique 40 % des écarts d'évolution de l'emploi dans le commerce de détail entre départements. La population comme l'emploi du commerce de détail sont plus dynamiques sur les façades atlantique et méditerranéenne, dans la vallée du Rhône et en région parisienne (figure 1).

1. Croissance de la population et de l'emploi dans le commerce de détail en magasin



Champ : France métropolitaine, commerce de détail en magasin et artisanat commercial.

Lecture : sur cinq ans, la population et l'emploi dans le commerce de détail ont crû de plus de 0,5 % par an en moyenne en Ile-et-Vilaine.

Source : Insee, RP, 2008-2013, Clap, base non-salariés, REE, Esane, 2009-2015.

La grande distribution est plus présente dans les villes petites et moyennes

Les hypermarchés sont beaucoup plus rares dans les grandes villes que dans les villes petites et moyennes. De même, les boucheries-charcuteries, les commerces de boissons, les poissonneries et les boulangeries sont légèrement plus développés dans les villes petites et moyennes. En revanche, les petites surfaces alimentaires, les marchands de fruits et légumes et les commerces de confiseries et de surgelés regroupent une part plus importante des actifs du commerce dans les grandes villes, tout comme les fromagers ou les épiceries fines et bio.

Les commerces d'équipement de la personne sont plus développés dans les grandes villes

Dans le secteur non alimentaire, les différences entre villes concernent principalement les commerces d'équipement de la personne. Quelque soit le type de bien vendu, leur part dans l'emploi du commerce de détail en magasin est plus importante dans les grandes villes. C'est aussi le cas pour les commerces d'informatique, de télécommunication, d'électroménager et les librairies. En revanche, les pharmacies, les magasins de bricolage et les fleuristes ou jardinerie sont mieux représentés dans les villes petites et moyennes. Enfin, toutes choses égales par ailleurs, l'emploi dans la librairie et le commerce de journaux et de papeterie a tendance à augmenter avec le niveau de vie, tandis que l'emploi dans les équipements de la personne et les magasins de sport est plus élevé dans les aires urbaines à plus forte activité touristique.

Les communes rurales périurbaines sont moins bien dotées en magasins que les communes rurales hors influence d'une ville

La densité de l'implantation commerciale en commune rurale dépend bien évidemment de celle de la population, les points de vente se regroupant très souvent dans les zones les plus peuplées. Elle dépend aussi fortement de la proximité avec une zone urbaine. Les **communes rurales périurbaines** regroupent plus des quatre cinquièmes de la population rurale. Elles sont aussi les moins bien équipées en commerces avec 22 points de vente pour 10 000 habitants, contre 55 dans les communes rurales hors de l'influence d'une ville.

Dans les communes rurales, la moitié de la population réside à moins de 2,2 km d'une boulangerie

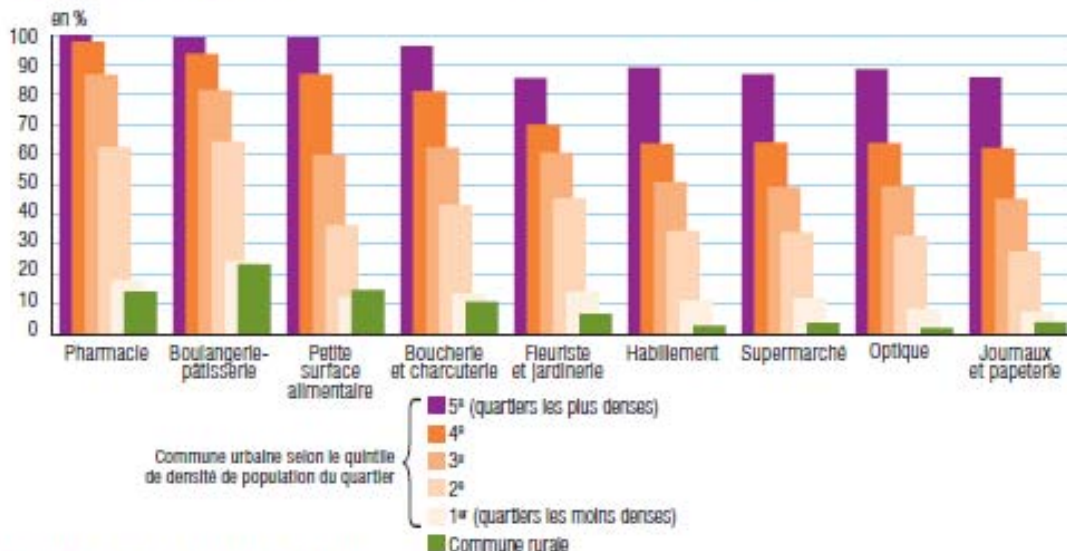
Les commerces alimentaires les mieux représentés en commune rurale sont aussi les plus proches de la population. La moitié de la population a ainsi au moins une boulangerie (ou une boulangerie-pâtisserie) à moins de 2,2 km à vol d'oiseau de son domicile, une supérette ou un commerce d'alimentation générale à moins de 3,4 km et une boucherie ou une charcuterie à moins de 3,8 km. Dans le commerce non alimentaire, les pharmacies sont les plus proches, un habitant sur deux des communes rurales résidant à moins de 3,2 km d'une officine. Viennent ensuite les commerces de fleurs ou les jardinerie, les supermarchés, les marchands de journaux, les magasins d'habillement et d'optique. Bien que moins fréquents qu'en ville, ces commerces restent ainsi parmi les plus accessibles aux résidents des communes rurales (plus de la moitié des habitants sont à moins de 6,0 km à vol d'oiseau de tous ces types de commerces).

En ville, la densité de population du quartier est un facteur majeur de proximité aux commerces

Dans les communes urbaines, l'accessibilité des commerces est bien meilleure que dans les communes rurales. Neuf habitants sur dix se trouvent à moins de 600 mètres d'un commerce à vol d'oiseau, distance qu'il est possible de parcourir à pied dans la plupart des cas. Les pharmacies et les boulangeries sont les commerces les plus proches de la population des zones urbaines (73 % des citadins en disposent à moins de 600 mètres) ; viennent ensuite les petites surfaces alimentaires et les boucheries-charcuteries (59 %), les fleuristes et jardinerie (55 %), ainsi que les commerces d'habillement (50 %). Comme en zone rurale, les supermarchés, les magasins d'optique, de journaux et papeterie sont aussi parmi les neuf types de points de vente les plus accessibles.

Pourtant, même au sein des villes la distance aux magasins est loin d'être uniforme et reste fortement dépendante de la densité de population.

7. Part des citoyens à moins de 600 mètres du point de vente le plus proche selon la densité de population du quartier



Champ : France métropolitaine, communes urbaines.

Lecture : 24 % des citoyens habitant les 20 % des quartiers les moins densément peuplés résident à moins de 600 mètres d'une boulangerie-pâtisserie.

Source : Insee, Clap, REE, Esane, 2014-2015, données carroyées de population 2010.

Les boucheries sont plus accessibles dans les quartiers modestes des villes et les poissonneries dans les quartiers aisés

La proximité des commerces dépend aussi du revenu moyen du quartier, reflétant probablement le lien entre habitudes de consommation et niveau de vie. Dans le secteur de l'alimentaire spécialisé, l'accessibilité s'accroît régulièrement avec le niveau de revenu du quartier pour les produits surgelés, les primeurs, les poissonneries, les confiseries, les cavistes et, dans une moindre mesure, les pâtisseries. Les boucheries-charcuteries, ainsi que les terminaux de cuisson de produits de boulangerie (biens confectionnés à partir de pâtes surgelées), font figure d'exception et sont légèrement plus proches de la population des quartiers modestes que des quartiers aisés. Enfin, les boulangeries sont moins éloignées dans les quartiers dont le revenu est proche de la moyenne que dans les quartiers plutôt aisés (où le revenu moyen est parmi les 40 % les plus élevés) ou modestes.

L'Insee et la statistique publique

Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee c'est ...

Une direction générale du ministère de l'Économie et des Finances implantée dans l'ensemble du territoire français, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.

Un institut qui conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Dans son article 1er, la loi statistique française stipule que « la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques sont effectuées en toute indépendance professionnelle ». L'Autorité de la statistique publique, créée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, veille notamment au respect du principe d'indépendance.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

Un peu d'histoire ...

L'Institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions :

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.

Service Presse

Les horaires du bureau de presse

Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h-18h00

Vendredi : 9h30-12h30 / 14h-17h30

Contact Bureau de presse

bureau-de-presse@insee.fr

01 41 17 57 57

Aurélie Sougnac

Cheffe du Bureau de presse

Retrouvez l'Insee sur :

www.insee.fr

Twitter : @InseeFr

